

Montigny-lès Cormeilles (95)

Elaboration d'un Agenda 21 local pour la commune de Montigny-lès-Cormeilles

Maitre d'Ouvrage : Ville de Montigny-lès-Cormeilles

AMO Territoire Durable : Vizea

Territoire :

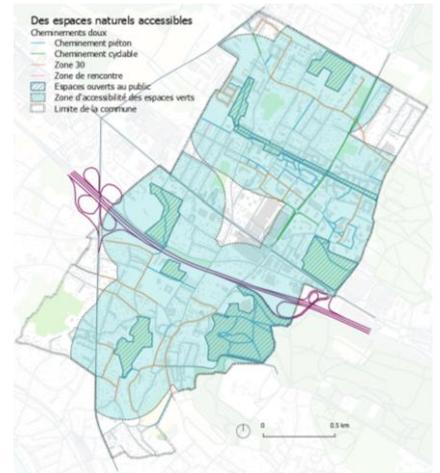
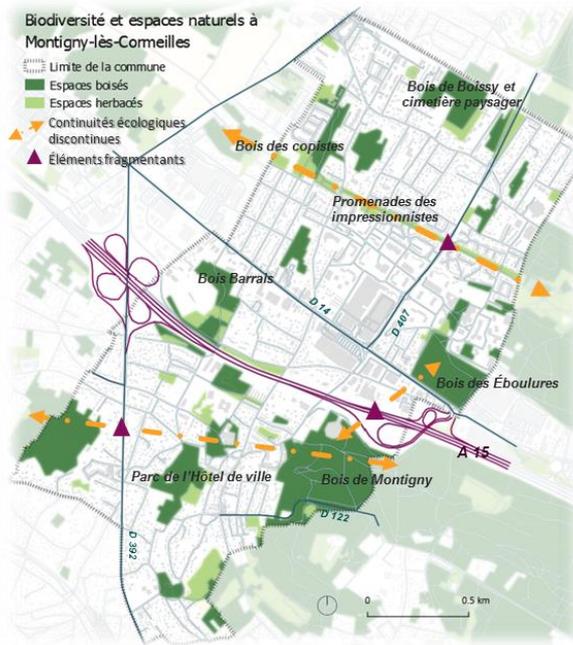
- Communauté d'Agglomération du Val Parisien
- Département du Val d'Oise
- 21 000 habitants
- 31 % de logements sociaux

Durée de la mission : 14 mois

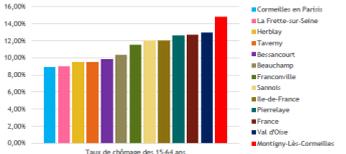
Éléments clés de la mission :

- Réalisation d'un diagnostic partagé du territoire
 - o Plan de communication et de concertation
 - o Terrain
 - o Cartographies SIG
- Définition d'une stratégie territoriale
 - o Orientations et axes de travail hiérarchisés
- Elaboration d'un plan d'actions sur 5 ans et suivi évaluation
 - o Fiches actions phasées dans le temps
 - o Démarche de suivi évaluation clef en main - formation des services
- Animation d'une démarche concertée et co-construite :
 - o Entretiens semi-directifs acteurs clefs et partenaires
 - o Ateliers de travail avec les élus et les services techniques
 - o Concertation citoyenne (réunions et atelier de co-construction)

Plateforme en ligne de participation citoyenne ColorInsight



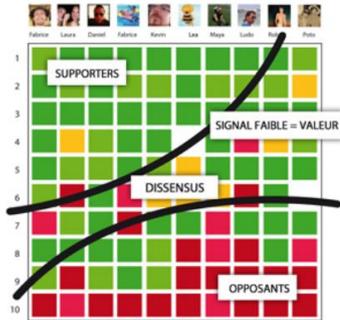
Taux de chômage des 15-64 ans



La commune de Montigny-lès-Cormeilles est bien engagée en faveur du développement durable. Cet engagement se traduit à travers toute une série d'actions, de l'aménagement de pistes cyclables et voies pédestres à la politique « 0 Phyto », en passant par la transformation de l'usine et friche industrielle La Source en espace vert accessible à tous. Les nombreuses initiatives menées par la mairie de Montigny-lès-Cormeilles ont aussi permis la création de jardins familiaux qui mêlent cohésion sociale et sensibilisation à l'environnement.

Tout l'enjeu de la mission effectuée par Vizea est d'insuffler une vision du Développement Durable qui soit systématiquement considérée dans les décisions municipales et qui s'inscrive dans la stratégie de territoire de la ville. Pour cela, le diagnostic et la vision d'un Montigny-lès-Cormeilles plus durable doivent être partagés avec les habitants et les services de la ville, dans le cadre d'une concertation tantôt participative, tantôt implicative, mais toujours mobilisatrice.

Par ailleurs la commune de Montigny-lès-Cormeilles s'inscrit au centre d'un territoire plus large, la Communauté d'Agglomération du Val Parisien, qui contribue à son fonctionnement et dynamisme, avec notamment le transfert de compétences concernant l'assainissement ou les lignes de Transilien et RER qui permettent de connecter les territoires de l'agglomération entre eux ainsi qu'avec les grands espaces urbains proches. L'Agenda21 est ainsi pensé en cohérence avec cet environnement et le contexte supra-communal, et sera construit avec les villes partenaires de l'Agglomération. Le rôle de tous les territoires est central pour la mise en œuvre du développement durable.



Outil participatif de recueil des opinions en ligne – ColorInsight, à destination du public



Animation d'un atelier de travail avec les élus « Prospective et environnement stratégique », à partir de titres de journaux fictifs

Biodiversité & Ressources Naturelles

DIAGNOSTIC TERRITORIAL AGENDA 21 LOCAL

En Île-de-France
27 % du territoire régional couvert par des espaces naturels (INRA 2012)

Et à Montigny ?
14 % du territoire en espaces naturels (INRA 2012)

65 ha d'espaces boisés arborés (CORONIS)
19 ha d'espaces herbacés arborés (CORONIS)

Quelques actions mises en place

- 50 ha de bois et d'espaces verts et de jardins partagés par le Plan Local d'Urbanisme
- Création de 83 jardins familiaux
- Zéro-phyto depuis 2017
- Utilisation de produits bio-cyclables
- Végétalisation des espaces publics
- Accroissement des bois pour accès au public
- Partenariats avec l'Agence Régionale des Espaces Verts
- Villes et villages fleuris
- Jardins partagés dans les écoles

Quel mode de gestion ?

- Zéro-phyto depuis l'année 2017
- Mise en place d'une gestion raisonnée (tauche tardive, plantations locales)
- Favorisation des associations d'insertion locales pour les travaux dans les espaces naturels (transversalité des actions)
- Mise en place de clôtures basses pour éviter les piétements

Biodiversité & Ressources Naturelles

Une nature accessible

- Et les espaces de nature ouverts au public, dont 30 appartenant à la ville de Montigny-lès-Cormeilles
- Environ 82% du territoire a accès à un espace de nature à moins de 300 m, c'est-à-dire environ 10 min à pied
- Ouverture visuelle des massifs boisés pour la sécurité des promeneurs
- 52 parcelles de jardins collectifs mis à disposition et 11 en projet
- Des animations de sensibilisation auprès des jeunes sur les jardins familiaux
- Une accessibilité intergénérationnelle de ces espaces

Une connaissance du patrimoine naturel à parfaire

Parties d'actions :

- Un inventaire national
- Un plan de sensibilisation des habitants à la faune et à la flore locale
- Un développement des espèces invasives (ex: Renouée) auquel participent involontairement les habitants
- Des espaces naturels peu signalés

Synthèse

ATOUTS

- Un territoire pourvu d'espaces naturels ouverts et accessibles au public
- Des sites classés et des espaces remarquables préservés sur la ville
- Des actions en faveur de la biodiversité

OPPORTUNITÉS

- Des habitants volontaires et engagés
- Des espaces naturels privés de grandes superficies

CONSTATS

- Une faible connaissance de la biodiversité locale
- Des habitants non-sensibilisés à la biodiversité de leur environnement
- Un mode de gestion à parfaire

MENACES

- La détermination des espaces verts publics par une forte fragmentation
- Un développement des espèces invasives
- La disparition des espaces naturels privés par feuchage des riverains

Exemple d'une fiche thématique du Diagnostic de l'Agenda 21